

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

GT FLORE-CBN du 25 septembre 2020

Avis du groupe de travail « Flore-CBN » du CNPN sur le projet de PNA en faveur des espèces végétales au bord de l'extinction à l'Île de La Réunion.

Saisine du GT Flore-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-CBN du CNPN de se prononcer sur le projet de PNA en faveur des espèces végétales au bord de l'extinction à l'Île de La Réunion rédigé par le Conservatoire botanique national (CBN) de Mascarin et présenté conjointement par la DEAL de La Réunion et le CBN de Mascarin.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT Flore-CBN du CNPN.

Documents examinés

*CBN de Mascarin, PNA en faveur des espèces végétales au bord de l'extinction à l'île de La Réunion (2021-2030), 107 p.

*Avis du CSRPN de La Réunion sur ce projet de PNA en date du 20 septembre 2019.

*Présentation orale s'appuyant sur un PPT lors de la séance du 25 septembre 2020.

Rappel du contexte

L'article 8 de la loi pour la reconquête de la biodiversité d'août 2016 a fait évoluer le dispositif Plan National d'Action (PNA) qui concerne désormais les « *espèces endémiques identifiées comme étant en danger critique* » ou « *en danger* » dans la liste rouge nationale des espèces menacées, établie selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature ».

D'après la note du 9 mai 2017, il est possible de différencier 2 types de PNA :

1/ Le **PNA pour le rétablissement** qui caractérise les mesures à mettre en œuvre en vue d'améliorer la situation biologique de l'espèce (ou des espèces) à sauvegarder. Il doit être conçu comme un document de terrain, synthétique et opérationnel pour les acteurs en situation d'agir. Sa durée est de 5 ans.

2/ Le **PNA pour la conservation** qui permet de capitaliser et de rendre disponible tout ce qu'il est possible de faire pour assurer la conservation à long terme de l'espèce (ou des espèces) concernée(s). Cela vaut en particulier pour les espèces qui ont fait l'objet d'effort dans le cadre d'un PNA rétablissement et que leur situation biologique est meilleure ou stabilisée. Sa durée moyenne est de 10 ans.

Le PNA en faveur des espèces végétales au bord de l'extinction à l'île de La Réunion (2021-2030) est proposé comme un PNA conservation pour une durée de 10 ans.

Analyse

Suite à la présentation du PNA en faveur des espèces végétales au bord de l'extinction à l'île de La Réunion (2021-2030), les membres du GT Flore-CBN du CNPN ont effectué les remarques suivantes :

- il manque une analyse de la vulnérabilité par rapport à la rareté des taxons choisis. Or, cette analyse est très importante. En parallèle, une approche « connaissance » (habitats, fonctions écosystémiques, génétique...) devrait être menée. Il faut mettre en exergue ce volet « connaissance » dans le document ;
- il faudra réaliser un bilan d'étapes à mi-parcours du PNA afin d'étudier la possibilité de rajouter des taxons ;
- le choix des sites d'introduction et/ou de réintroduction doit être mieux explicité et surtout il faut développer un volet quant à la compréhension de l'écologie des espèces.

Les personnels du CBN de Mascarin ont répondu à l'ensemble des questions et remarques des membres du GT Flore-CBN du CNPN.

L'avis du GT Flore-CBN du CNPN est favorable quant au projet de PNA en faveur des espèces végétales au bord de l'extinction à l'île de La Réunion (2021-2030).

Avis du CNPN

Compte tenu de l'analyse du dossier et des remarques précédentes, le GT Flore-CBN du CNPN donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de PNA en faveur des espèces végétales au bord de l'extinction à l'Île de La Réunion (2021-2030).



Michel METAIS
Président de la Commission ECB